

2013-3860
2014-09-05

A.D.I.O.S. Herbicide Concentré

HERBICIDE SÉLECTIF
SUPPRIME PLUSIEURS MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUR LES TERRAINS
RÉSIDENTIELS, LES VOIES D'ACCÈS, LES SENTIERS ET LES TERRAINS VACANTS

DOMESTIQUE

SOLUTION

NO. D'HOM. 31491 LOI PA

GARANTIE : Chlorure de sodium..... 26%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu Net : 500 ml à 5 litres

HERBANATUR Inc.
212 de la Matamec,
Terrebonne,
Québec J6W 6H3 1-
877-687-0109

HERBICIDE SÉLECTIF :

Ce produit supprime les mauvaises herbes dans les pelouses : Pissenlit*, herbe à poux, lierre terrestre, trèfle blanc et l'herbe à la puce**

DESCRIPTION :

L' **A.D.I.O.S. Herbicide Concentré** est un traitement foliaire de post levée sans odeur qui cause le dessèchement rapide des mauvaises herbes ciblées. Lorsqu'on applique ce produit selon l'étiquette, l'**A.D.I.O.S. Herbicide Concentré** traverse les feuilles, la tige et le système de racines. Des signes évidents de suppression peuvent être observés dans les 24 heures après l'application due à une perte rapide de l'eau contenue dans les cellules de la plante.

MODE D'EMPLOI :

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

Mélanger une part d'**A.D.I.O.S. Herbicide Concentré** avec 3 parts d'eau. (1 Litre de produit pour 3 L d'eau)

Pulvériser les mauvaises herbes en utilisant une buse avec un réglage grossier afin de réduire la dérive jusqu'à ce que le feuillage, le collet et les tiges soient bien mouillés, au point de ruissellement. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque ce produit est appliqué avant la floraison et quand les plantes sont encore petites. Les plantes plus petites ont moins tendance à repousser. Il peut être nécessaire de faire une deuxième application sur certaines mauvaises herbes matures.

***LA SUPPRESSION DE PISSENLIT :**

Pour assurer la suppression de la racine du pissenlit, s'assurer que la solution s'accumule (recueille) au centre du collet et couvre les feuilles. Pour la pelouse, les meilleurs résultats sont obtenus lorsqu'appliqué peu après la tonte du gazon. Selon l'âge et la taille, une deuxième application peut être nécessaire pour supprimer les pissenlits. L'application en traitement localisé est recommandée pour des résultats optimaux.

****SUPPRESSION DE L'HERBE À PUCE :**

Pour assurer la suppression de la racine, des applications répétées (toutes les 3 à 4 semaines) peuvent être nécessaires pour supprimer l'herbe à puce. Il peut être nécessaire de répéter l'application l'année suivante.

CONDITIONS :

Pour une suppression optimale, appliquer l' **A.D.I.O.S. Herbicide Concentré** dans des conditions ensoleillées lorsque la température ambiante est au moins 24°C. Il pourrait y avoir des repousses suite aux applications faites dans des mauvaises conditions tels que des temps couverts ou ombragé, ou lorsque la température est inférieure à 24°C. Ne pas appliquer si de la pluie est prévue dans les prochaines heures.

Éviter d'utiliser lorsque la température est supérieure à 31°C sous un grand soleil ou lorsque les vents soufflent en rafales. Le feuillage qui a été accidentellement pulvérisé peut être affecté. D'autres espèces peuvent être affectées y compris les graminées et les plantes à feuilles larges. Ne pas appliquer sur ou près les plantes utiles tels que des légumes ou des plantes ornementales. En cas de contact avec les plantes utiles, les rincer immédiatement avec de l'eau.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer une irritation aux yeux et à la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation du produit. Se laver les mains après la manipulation et avant les repas.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Peut-être nuisible pour les espèces aquatiques d'eau douce ou toutes autres plantes qui ne sont pas tolérantes à la salinité.

ÉLIMINATION:

Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

En cas d'urgence, de déversement or d'incendie, ou pour plus de renseignements concernant le produit, appeler sans frais au 1-877-687-0109. www.herbanatur.com